



Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LHEROT Pierre-Jean, LEMONNIER Alain et TRÉBOSC Michel.

Excusés : Mme ESTEVENY Clarion et Mr LEVEAUX Stéphane

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 10/01/2022

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Le Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 – Rencontre avec les associations
- 2 – Tarifs communaux
- 3 – Questions diverses

1 – Rencontre avec les associations

Sont excusés : les représentants de l'Association des Parents d'Elèves, Rouffiac Théâtre, les Anciens combattants, Le Valentino et Méli Mélo.

Présentation de chaque association :

Mr Claude FONVIEILLE présente le Club des aînés (90 à 95 adhérents).

Mr Pierre BERTRAND présente les dernières actions menées par l'Association du Patrimoine dont les panneaux qui présentent le poids public. L'association se compose d'une vingtaine de personnes et de donateurs.

Mme Dany BURNIÉ et Mr Fabrice DEMEDTS (nouveau Président qui succède à Mme Burnié) présentent Rouffiac Temps Libre. L'association effectue une randonnée par semaine (les dimanches ou lundis), elle fêtera ses 20 ans cette année. Il est envisagé une manifestation locale, peut-être à l'occasion de la fête du village.

Environ 45 membres (dont 5 Rouffiacois)

Mr René TREBOSC présente le Comité d'Animation. La soirée du primeur a été organisée le 23 novembre 2021, l'aligot est prévu le 30 avril 2022 en fonction des évolutions sanitaires et la Fête du village se tiendra les 25 et 26 juin.

Mr Gérard FAU présente l'association American Night & Day qui devrait avoir lieu les 27 et 28 août (9^{ème} édition).

Mr Philippe FONVIEILLE présente l'association de Chasse, comprenant 54 adhérents sur la commune.

Mme Marie-Laure ALPIN présente le Club de gym. Une vingtaine d'adhérents et une salariée.

Cette année le club de gym de Lamillarié a rejoint le Club de Rouffiac et a permis aux 2 clubs de proposer ensemble 2 séances le jeudi soir.

Mr David COGNE présente le Club de FOOT ASCR (Association Sportive Carlus/Rouffiac) 71 licenciés, des plus jeunes (6/8ans) aux plus anciens.

Le club fêtera ses 30 ans en juin.

Mme Christine LUGAN présente le Bar'ouff : jeune association de moins d'un an. 109 adhérents.

Présentations faites, Mr Le Maire remercie toutes les associations pour leur dynamisme et leur participation à la vie de la commune sachant qu'elles ont passé 2 années difficiles.

Avec regret, il confirme que la traditionnelle soirée des vœux ne pourra pas se faire à nouveau cette année suite aux contraintes sanitaires.

Mr le Maire présente la subvention à venir pour chaque association à savoir 115 € et renouvelle le prêt gratuit des locaux communaux (salles, électricité, logistique).

Le conseil municipal apporte son soutien aux associations.

Le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes est présenté aux associations dans un souci de praticité pour leurs manifestations.

L'emplacement de l'espace « grillades » est abordé en particulier (eau, électricité, candélabres...) ainsi que le choix du revêtement du parking voitures.

Tout sera mis en œuvre pour que les travaux soient achevés avant la fête du village fin juin.

Mr Le Maire évoque les manifestations « Rouffiac 2000 » et « Rouffiac 2010 » qui avaient été de francs succès. « Rouffiac 2020 » n'ayant pu avoir lieu, pourquoi ne pas organiser une manifestation commune à toutes les associations sur le même principe qu'en 2000 et 2010 ? qu'est ce qui pourrait être fait ? photo de tous les villageois ? quand ?

Demandes et remarques des associations sur l'utilisation de la salle des fêtes :

- Equiper les WC d'un sèche mains et de distributeurs de savon, d'une barre de maintien supplémentaire. Il est évoqué d'agencer différemment les WC.

- La salle va être équipée d'une climatisation réversible, normalement cette année : il est demandé au Conseil Municipal d'attendre avant d'enlever l'ancien chauffage en cas de besoin secondaire.

- Des aides financières du Département existent pour l'achat de matériel. Il est mentionné que les pianos de la cuisine sont un peu obsolètes.

- Acquisition d'une machine pour nettoyer la salle, sous réserve de limiter l'utilisation à certaines personnes dans un souci d'entretien de l'appareil, couteux.

Exemple cité : certaines communes tiennent compte d'un forfait de nettoyage dans le prix de la location, la machine étant passée ensuite par un employé de mairie.

- Le revêtement du nouveau préau est en cours de réflexion, une fois effectué, les flaques d'eau sur le haut de l'escalier disparaîtront. Cet escalier sera quant à lui habillé de pierre, et sécurisé.

Le distributeur de pain sur le parking de l'école devrait finalement être géré par la Boulangerie « Aux pains Marssacois » 6 avenue de Toulouse à MARSSAC.

C'est la collectivité qui règle les frais d'électricité, mais les frais et la gestion de la machine incombent au Boulanger.

Monsieur le Maire invite les associations à remonter au conseil municipal les remarques ou autres besoins et il les remercie de leur présence.

2 – Tarifs communaux

-Salles communales :

Le Conseil Municipal vote le maintien des tarifs de location pour 2022.

Il est décidé que compte tenu du peu de location de la salle actuellement, il ne sera pas investi dans une machine à nettoyer le sol pour le moment.

-CCAS Albi : augmentation du tarif du repas pour 2022 = 10,75€

-Sté Ansamble : Repas cantine - **Délibération 02-2022 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société « ANSAMBLE Midi Gastronomie », notre fournisseur de repas révisera ses prix cantine à compter du 1^{er} février 2022.

Le prix du repas facturé par le prestataire de service passera de 3.23 € TTC à 3.30 TTC.

*Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des repas cantine à la charge des parents à **3.30€** l'unité à compter du **1^{er} février 2022**.*

Le Conseil Municipal vote le maintien du forfait à 1.20€ pour la garderie.

-Cimetière : Tarif concessions - **Délibération 03-2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière actualisation du prix de vente du m² de terre concernant les concessions du cimetière date du 3 février 2003.

Il propose au conseil d'actualiser le prix.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente de la concession cinquantenaire à **300 euros**.*

-Logement : le loyer augmente suivant l'indice de Référence des Loyers (IRL)

3 – Questions diverses

- Ecole :

Effectifs : 45 enfants inscrits à ce jour

Courant février, révision de la carte scolaire par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale)

Effectifs demandés à 24 minimum par classe

Covid école : séparation des enfants en fonction des classes à la garderie

Aide aux devoirs : 32 enfants intéressés. Difficile de le mettre en place à ce jour compte tenu des protocoles sanitaires, mais une étude est en cours suite au questionnaire envoyé aux parents. (Calcul faisabilité / moyens humains / coût)

- INSEE : Au 1^{er} janvier 2022, la population de la commune passe de 626 à 639 habitants.

- Places de parking salle des fêtes : Une borne de recharge pour voiture électrique pourrait-elle être envisagée en même temps que les travaux. L'électricité est à la charge du propriétaire de la voiture mais les frais d'entretien de la borne sont à la charge de la mairie. Une décision sera prise après un complément d'information auprès du SDET (Syndicat Départemental des Energies du Tarn)

- Transport A la Demande (TAD). Les panneaux des arrêts du TAD ont été placés cette semaine.

- Le Conseil Municipal acte de remplacer les 2 chauffe-eau des **vestiaires du stade**.
- Un riverain du chemin Flouret demande s'il est possible d'installer un panneau « voie sans issue » sur ce chemin.
- Il est envisagé de proposer aux associations une activité commune autour des décorations de Noël pour l'an prochain.
- Licence IV (cf Compte Rendu précédent du 06/12/21) La commune peut bénéficier gratuitement d'une licence IV. Il est envisagé des autorisations ponctuelles délivrées par la Mairie à certains référents d'Associations.
- L'étude proposée, et mentionnée dans le compte rendu du 06/12, au sujet des problématiques de la faune et de la flore en milieu rural a été effectuée, cependant il est précisé qu'elle était à l'initiative de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A) et non de l'association de chasse.

Fin de séance : 23h45